

L'accord social concernant l'activation des travailleur-se-s à temps partiel involontaire fragilise particulièrement les femmes vulnérables.

Le 23 octobre dernier, le gouvernement a approuvé l'accord du Groupe des 10 concernant notamment l'activation des personnes travaillant à temps partiel involontaire et touchant une allocation de garantie de revenus (AGR). Cet accord ne tient pas compte de la position déjà vulnérable de ces travailleur-se-s et ignore le caractère involontaire de ce temps partiel. Il s'agit en majorité de femmes.

Celles qui touchent une allocation complémentaire de chômage (AGR) seront tenues de démontrer qu'elles recherchent activement à augmenter leur temps de travail. Si elles ont moins qu'un mi-temps, elles seront activées immédiatement, avec contrôles de l'Onem. Les personnes qui ont un mi-temps ou plus devront subir au moins un contrôle tous les 24 mois. Ces allocations ont déjà été revues à la baisse à plusieurs reprises. Elles subissent en effet les conséquences de la limitation dans le temps des allocations d'insertion et de la dégressivité accrue des allocations de chômage. De plus, leur réduction de moitié après 2 ans est inscrite dans la note du Gouvernement fédéral. C'est un message clair qui leur est envoyé : si vous ne travaillez pas plus d'heures, c'est de votre faute. Et si vous ne changez pas cela, vous pouvez être exclue de votre droit aux allocations.

Concrètement, il y a actuellement quelque 40 000 travailleur-se-s, surtout des femmes, qui reçoivent une AGR pour temps partiel involontaire, dont environ 5000 font moins un mi-temps. Ces 5000 sont les plus vulnérables, celles qui ont déjà les revenus les plus bas et qui courent le plus de risques de perdre une allocation complémentaire qui leur est si nécessaire. Et pourtant, la grande majorité de ces femmes veulent travailler davantage, mais ne se voient pas proposer des contrats comprenant plus d'heures. Les employeurs de secteurs comme le nettoyage, la distribution ou les titres-service imposent des horaires flexibles et coupés. L'application concrète de cette flexibilité, comprenant un nombre limité d'heures mais une disponibilité maximale, rend quasi impossible pour ces travailleuses de trouver un job complémentaire.

Le souhait de la plupart de ces travailleuses d'augmenter leur temps de travail démontre clairement qu'il ne s'agit pas pour elles d'un choix, ni même d'une situation qui les « arrange ». Contrairement à ce qu'on veut nous faire croire, ces horaires et cette flexibilité compliquent la vie familiale, au lieu de la faciliter !

La Plateforme féministe socio-économique constate que les discriminations au détriment des femmes continuent à s'accumuler et que la responsabilité en est attribuée aux plus vulnérables – ici les travailleuses à temps partiel involontaire – tandis que rien n'est fait pour s'attaquer à l'organisation même du temps partiel. Une fois de plus la loi sur le gendermainstreaming de 2007, qui prévoit de tenir compte de l'impact des mesures sur les femmes et les hommes, se révèle n'être qu'une boîte vide. C'est pourquoi la Plateforme Féministe Socio-Economique veut être désormais consultée pour toute réforme socio-économique ayant un impact sur l'égalité entre femmes et hommes.